



VILLE DE SORBIERS

TÉL. 04.77.01.04.04

DOSSIER SUIVI PAR NATHALIE BORRI

TÉL. 04.77.01.11.48

DOSSIER POUR UNE DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR L'ANNÉE 2024

A transmettre papier à l'attention du service des finances ou sous format dématérialisé à l'adresse suivante : finances.achats@mairie-sorbiers.fr

Liste des pièces à joindre à votre dossier si aucune demande n'a été déposée en mairie pour l'année 2024

Pièces à fournir	
Les statuts déposés, ou approuvés, en un seul exemplaire	NON
Le N° SIRET et la copie du récépissé de déclaration en Préfecture (1)	NON
La liste des membres du bureau la plus récente, conforme à la périodicité de renouvellement prévue dans les statuts	OUI
Le compte rendu de la dernière assemblée générale	OUI
Le rapport d'activité présenté lors de votre dernière Assemblée Générale	OUI
Le compte de résultat du dernier exercice clos (document 4)	OUI
Le bilan financier du dernier exercice comptable clos 2022-2023 dans le cas où l'année d'activité ne correspond pas à l'année civile) ou bilan 2022 si en année civile (document 5)	OUI
Le budget prévisionnel correspondant à vos activités prévues pour 2022 (ou 2022 – 2023) (document 6)	OUI
L'état de la trésorerie au 30 septembre 2023 (y compris les placements) avec justificatifs (copies des comptes bancaires courants et livrets)	OUI
<u>Un R.I.B. ou R.I.P. original</u>	OUI
La(les) lettre(s) de demande de subvention faite(s) auprès d'éventuel(s) autre(s) financeur(s)	OUI
Contrat d'engagement républicain	OUI

① Le N°SIRET est indispensable pour recevoir la subvention, le récépissé en Préfecture est indispensable pour formuler une demande de subvention. Si vous n'en avez pas, il faut dès maintenant en faire la demande à la direction régionale de l'INSEE, Cette demande est gratuite.

1 - Présentation de votre association

Nom de l'association : _____

Sigle de l'association : _____

Objet de l'association : _____

Adresse du siège social : _____

Code postal : _____ ville : _____

Téléphone : _____ Fax : _____

Adresse e-mail : _____

Site Internet : _____

N° SIREN : _____ N° SIRET : _____

Code APE : _____

Date de déclaration en Préfecture : _____

Numéro de récépissé : _____

Date de publication au Journal Officiel : _____

2 - Bureau / contacts de l'association (à ne remplir que si aucune demande de subvention n'a été déposée pour l'année 2023)

a) Composition du conseil d'administration / bureau :

Président	
Nom :	_____
Prénom :	_____
Adresse :	_____
Code postal :	_____ Ville : _____
Téléphone :	____ / ____ / ____ / ____ / ____ Tél. portable : ____ / ____ / ____ / ____
Fax :	____ / ____ / ____ / ____ Adresse e-mail : _____

Trésorier

Nom : _____
Prénom : _____
Adresse : _____
Code postal : _____ Ville : _____
Téléphone : ____ / ____ / ____ / ____ Tél. portable : ____ / ____ / ____ / ____
Fax : ____ / ____ / ____ / ____ Adresse e-mail : _____

Secrétaire

Nom : _____
Prénom : _____
Adresse : _____
Code postal : _____ Ville : _____
Téléphone : ____ / ____ / ____ / ____ Tél. portable : ____ / ____ / ____ / ____
Fax : ____ / ____ / ____ / ____ Adresse e-mail : _____

Nombre de sièges dans le Conseil d'administration	
Nombre de sièges dans le Bureau	
Nombre de sièges dans le Conseil d'administration attribués à la Ville de Sorbiers	
Nombre de sièges dans le Bureau attribués à la Ville de Sorbiers	

b) Contact(s) de l'association (Directeur, entraîneur...) :

Nom : _____
Prénom : _____
Adresse : _____
Code postal : _____ Ville : _____
Téléphone : ____ / ____ / ____ / ____ Tél. portable : ____ / ____ / ____ / ____
Fax : ____ / ____ / ____ / ____ Adresse e-mail : _____
Titre ou fonction au sein de l'association :

3 - Fonctionnement de votre association (à ne remplir que si aucune demande de subvention n'a été déposée pour l'année 2023)

a) Moyens humains de l'association :

	Nombre	Dont à temps partiel
Contrat à durée déterminée		
Contrat à durée indéterminée		
Autres contrats (type CES, contrats aidés...)		
Bénévoles		

b) Adhérents :

	N-1		N	
	Enfants	Adultes	Enfants	Adultes
Adhérents Sorbérans				
Adhérents non Sorbérans				

c) Montant de la cotisation annuelle par adhérent : €

4 - Documents financiers à joindre seulement si aucune demande n'a été déposée en mairie pour l'année 2023 :

- * le compte de résultat
- * le bilan financier
- * le compte de résultat prévisionnel

Le cas échéant, vous pouvez utiliser les modèles mis à disposition (annexe 1 : modèle de compte de résultat, annexe 2 : modèle de bilan financier, annexe 3 : modèle de compte de résultat prévisionnel) et préciser certains points pour une meilleure compréhension de vos comptes.

L'article L1611-4 du Code général des collectivités territoriales, modifié par la loi du 12 mai 2009 précise que : « Toute association ayant reçu une subvention peut être soumise au contrôle des délégués de la collectivité qui l'a accordée. Les associations qui ont reçu dans l'année en cours une ou plusieurs subventions sont tenues de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention une copie certifiée de leurs budgets et de leurs comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous les documents faisant connaître les résultats de leur activité. »

Les articles L.2313.1 et R.2313.3 du code général des collectivités territoriales contraignent les collectivités à évaluer les avantages en nature octroyés à chaque association : mise à disposition de salles ponctuelles ou régulières, ménage, énergie, matériel, moyens de locomotion, moyens humains etc ... Cette estimation sera partie intégrante de la subvention municipale

5 - Demande de subvention exceptionnelle de l'association :

→ Montant sollicité : €

→ Projets d'activités et manifestations de l'association pour l'année 2024 nécessitant une subvention municipale :

6 - Attestation sur l'honneur

Cette fiche doit obligatoirement être remplie pour toutes les demandes (initiale ou renouvellement) et quel que soit le montant de la subvention sollicitée. Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, merci de joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné(e), (nom et prénom) :,

représentant(e) légal(e) de l'association :

- déclare que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements y afférant ;

- informe que l'association susnommée a fait le nécessaire auprès des services fiscaux pour connaître la qualification de ses activités (activités commerciales ou non) et s'engage à informer la ville de la réponse donnée par les services fiscaux ;

- certifie exactes les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subvention introduites auprès d'autres financeurs publics ;

- demande une subvention de : € ;

- précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée sur le compte bancaire ou postal de l'association (joindre dans tous les cas au présent dossier un RIB ou RIP original).

L'octroi d'une subvention municipale de fonctionnement engage l'association à faire figurer le logo de la ville de SORBIERS sur tous les supports de communication extérieurs (affiches, tracts, invitations, banderoles, ...) qu'elle pourra éditer au cours de l'année.

Pour obtenir ce logo, vous pouvez contacter le service communication de la mairie.

Fait à, le

Signature, précédée de la mention

Lu et approuvé :

L'article 1 du décret du 17 juillet 2006 précise que : « toute subvention versée sous forme monétaire (., .) Ou d'un avantage en nature à une association (., ..) fait l'objet, de la part de la personne morale de droit public l'ayant attribuée, d'une publication sous forme de liste annuelle comprenant le nom et l'adresse statutaire de l'organisme bénéficiaire ainsi que le montant et la nature de l'avantage accordé. »